

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DE TOULOUSE**

68, rue Raymond IV  
B.P. 7007

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Téléphone : 05.62.73.57.57

Télécopie : 05.62.73.57.40

Greffe ouvert du lundi au vendredi de  
8h30 à 12h et 13h45 à 16h30

Monsieur Gérald BAUDE  
37 impasse Barthe  
31200 TOULOUSE

Dossier n° : E23000055 / 31

(à rappeler dans toutes correspondances)

**DEMANDE DE COMPLETER LES CONCLUSIONS AU COMMISSAIRE**

Lettre recommandée avec avis de réception

**Objet** : Modification n° 6 du plan local d'urbanisme de la commune de Gragnague

Monsieur,

Votre rapport et vos conclusions concernant l'enquête publique visée en objet ont été enregistrés au greffe du tribunal administratif le 5 juillet 2023.

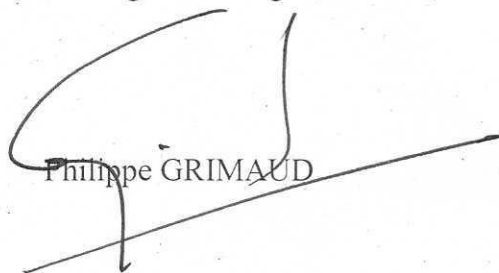
En vertu de l'article R. 123-19 du code de l'environnement, le commissaire-enquêteur ou la commission d'enquête consigne dans un document séparé, distinct du rapport comportant notamment la synthèse des observations du public, ses conclusions motivées en précisant si elles sont favorables, favorables avec réserves ou défavorables au projet.

Au cas particulier, il apparaît que l'insuffisance de motivation de vos conclusions est susceptible de constituer une irrégularité de procédure. En application de l'article R.123-20 du code de l'environnement, je vous invite donc à compléter la motivation de ces conclusions, par le développement d'un avis personnel au regard des avantages et des inconvénients du projet, dans le délai de 15 jours à compter de la réception de la présente.

Les conclusions ainsi complétées sont à adresser à l'autorité compétente pour organiser l'enquête ainsi qu'au tribunal administratif.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le magistrat délégué,

  
Philippe GRIMAUD